



Conseil directeur  
Point 10

CL/185/10c)-R.1  
14 octobre 2009

**RAPPORTS SUR DE RECENTES CONFERENCES ET REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP**

**c) CINQUIEME REUNION DES PRESIDENTES DE PARLEMENT**

**(Vienne, 13-14 juillet 2009)**

1. Les 13 et 14 juillet, les Présidentes de parlement se sont réunies à Vienne pour leur réunion annuelle, à l'invitation de la Présidente du Conseil national autrichien, Mme Barbara Prammer. Cette cinquième réunion organisée par l'UIP a porté sur les obstacles à la réalisation de l'Objectif 3 du Millénaire pour le développement (Promouvoir l'égalité des sexes), notamment la violence envers les femmes et la crise financière. Le discours d'ouverture a été prononcé par la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Mme Inés Alberdi, en présence du Président de l'Union interparlementaire, M. Theo-Ben Gurirab.
2. Les Présidentes et Vice-Présidentes de 15 parlements nationaux et d'un parlement régional ont souligné à quel point la crise financière aggravait la vulnérabilité des femmes à la violence. L'indépendance économique et l'égalité des sexes, ont-elles déclaré, constituaient la meilleure prévention. Elles ont aussi noté à quel point la violence contre les femmes limitait leur émancipation économique. Cette violence avait pour conséquence d'entraver le développement, la réduction de la pauvreté et la contribution des femmes au développement, à la démocratie, à la paix et à la sécurité, sapant ainsi dangereusement les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.
3. Les participantes ont conclu que, pour lutter efficacement contre la violence à l'égard des femmes, il fallait adopter une approche globale, faisant intervenir tous les secteurs de la société. Cette question transcendait les barrières partisans, comme le montrait le travail effectué par des groupes de femmes parlementaires, et elle ne se limitait pas non plus aux femmes, car les parlementaires de sexe masculin devaient aussi y être associés, en partenariat avec leurs collègues féminines. En outre, toutes les femmes devraient pouvoir bénéficier de la protection de la loi. Ce principe a conduit les Présidentes à mettre en lumière la situation particulière de groupes de femmes subissant des formes multiples de discrimination, par exemple en raison de leur identité ethnique ou raciale, ou de leur état de migrantes, de réfugiées ou de victimes de la traite. Le sort subi par les femmes en cas de conflit et leur vulnérabilité à la violence ont également été examinés.
4. Avant de visiter un des premiers refuges pour les femmes victimes de violence créés à Vienne, les Présidentes ont signé l'affiche de l'UIP "Les parlements contre la violence envers les femmes". Cette affiche a ensuite été présentée au refuge en signe de solidarité.
5. Les participantes ont également adhéré à la campagne d'UNIFEM "Dites NON à la violence", et se sont engagées à ce que leurs parlements respectifs célèbrent la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre 2009).
6. Enfin, les participantes ont demandé qu'une réunion des Présidentes de parlement soit organisée en 2010. Elles ont demandé en outre que la question de la violence à l'encontre des femmes soient traitées par la troisième Conférence des Présidents de Parlement. Le rapport complet de la réunion figure en Annexe.

## CONCLUSIONS

Mme Barbara Prammer, Présidente du Conseil national d'Autriche

La cinquième Réunion des Présidentes de parlement, qui vient de se terminer au terme de deux journées d'intéressants échanges ayant permis aux participantes de beaucoup apprendre de leurs collègues, se solde par une réussite. Quatorze Présidentes et Vice-présidentes de parlement, ainsi que la Présidente d'un parlement régional, ont assisté à cette réunion, qui s'est ouverte en la présence du Président de l'Union interparlementaire et Président de l'Assemblée nationale namibienne, M. Theo Ben Gurirab. L'allocution d'ouverture a été prononcée par Directrice exécutive d'UNIFEM, Mme Ines Alberdi.

L'esprit de cette réunion a montré que les Présidentes de parlement peuvent faire avancer les choses et avoir un impact. Deux grandes questions revêtant une importance particulière pour les Présidentes se sont imposées : la violence à l'encontre des femmes et la crise financière.

Bien qu'elles aient fait l'objet de discussions distinctes, il est apparu dès le début que ces deux questions sont liées. Nos discussions ont mis en relief le fait que la crise financière a rendu les femmes plus vulnérables à la violence et que l'un des meilleurs mécanismes de prévention consiste à garantir aux femmes leur indépendance financière.

La violence envers les femmes constitue une violation flagrante des droits humains, qui peut prendre un grand nombre de formes, comme l'a prouvé la série de déclarations intéressantes prononcées par des Présidentes de parlement sur ce point. Cette violence entrave le développement de la société et remet sérieusement en cause la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, ainsi que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, objectifs fixés à l'échelon international.

La violence envers les femmes est monnaie courante, tant dans la sphère publique que privée, et elle peut se présenter sous un grand nombre de formes. Toutefois, même si la forme qu'elle revêt peut différer d'un pays à l'autre, les solutions, comme l'a affirmé une Présidente de parlement, sont en grande partie de même nature.

Des progrès ont été réalisés. A l'échelon international, des campagnes ont été lancées par le Secrétaire général de l'ONU, par UNIFEM ("Dire NON à la violence à l'égard des femmes") et, plus récemment, par l'UIP, dont la campagne s'est, quant à elle, concentrée sur la façon dont les parlements peuvent contribuer à faire de la violence envers les femmes une priorité à l'échelon national et international.

Il est apparu de toute évidence que la violence envers les femmes exige une réponse de nature générale. Pour reprendre les termes utilisés par une Présidente de parlement, l'égalité des sexes constitue la meilleure prévention de ce type de violence. Certaines Présidentes ont fait référence à la nécessité d'intégrer la question de la violence envers les femmes dans toutes les politiques et tous les programmes, tandis que d'autres soulignaient la nécessité de la coordination, par exemple en centralisant les services destinés aux femmes et aux enfants victimes de la violence.

La lutte contre violence envers les femmes est une question qui dépasse les frontières des partis, comme l'ont indiqué certaines Présidentes, qui ont mentionné par exemple le rôle joué par les groupes de femmes parlementaires. Elle ne s'arrête pas non plus au sexe : il faut que les hommes parlementaires y participent aussi activement.

La **législation** constitue la base de la réponse générale à apporter à la violence. Nous avons parlé de la nécessité de veiller à ce que notre législation nationale soit bien conforme aux engagements internationaux pris par notre pays, tout particulièrement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Après la législation, vient la **mise en œuvre**. Certaines d'entre nous ont évoqué l'importance que revêt l'élaboration de politiques et de plans d'actions à l'échelon national. Plusieurs intervenantes ont insisté sur le caractère indispensable de la sensibilisation du public et de la diffusion, à intervalles réguliers, d'informations sur la législation destinées aux entités responsables de la mise en œuvre. La justice, la police et les systèmes de prise en charge médicale ont fait l'objet d'une attention particulière. Nombreuses sont celles qui ont relevé à quel point il est important d'aider les victimes à déposer plainte à la police et à bénéficier d'une prise en charge médicale.

Les **budgets** sont fondamentaux pour la mise en œuvre, qui exige un financement approprié. Une Présidente de parlement a expliqué en termes généraux les raisons pour lesquelles l'élaboration d'un budget tenant compte des besoins des deux sexes pouvait améliorer l'affectation des ressources.

**Les parlementaires, et plus particulièrement les Présidentes de parlement, peuvent intervenir dans chacun de ces domaines.**

Toutes les femmes doivent avoir droit à la protection de la loi. Plusieurs Présidentes de parlement ont évoqué les formes multiples de discrimination dont souffrent certains groupes particuliers de femmes: les femmes de certaines origines ethniques ou raciales, les femmes migrantes et réfugiées et les femmes victimes de la traite des personnes.

Il a de nombreuses fois été fait référence à la situation particulière que connaissent les femmes en situation de conflit et à leur vulnérabilité à l'égard de la violence. Les participantes ont expliqué quel impact les conflits internes et le terrorisme peuvent avoir sur certains pans de la population, par exemple, les personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire national. Le drame terrible que vivent les deux millions de personnes déplacées au Pakistan et les épreuves inacceptables subies par les femmes et les enfants qui en font partie ont été relatés. Ces groupes vulnérables ont besoin d'un soutien particulier, prenant par exemple la forme de la reconstruction d'écoles pour les enfants et de la création de perspectives économiques pour les femmes ayant tout perdu.

Nous avons aussi abordé la question de **la crise financière et de ses répercussions sur les femmes**, ainsi que des dégâts qu'elle fait dans tous les pays, développés et en développement. Comme l'a fait remarquer notre oratrice invitée, l'ONU estime que la chute de la production économique mondiale atteindra 2,6 pour cent en 2009. La Banque mondiale annonce que le nombre de personnes supplémentaires s'enlisant dans la pauvreté pourrait atteindre 53 millions, qui viendraient s'ajouter au chiffre de plus de 100 millions de personnes victimes de la crise alimentaire et énergétique de 2008.

Nous devons avoir conscience du fait que la crise financière mondiale n'a pas les mêmes incidences sur les femmes que sur les hommes, les femmes étant les plus durement touchées. Comme l'a dit une Présidente de parlement ce matin, nous devons veiller à ce que la crise économique ne se solde pas par une recrudescence de la discrimination à l'égard des femmes.

Les femmes sont le moteur de nos économies, tant formelles qu'informelles. Les solutions apportées à la crise actuelle doivent donc prendre les femmes comme point de départ, en s'appuyant sur leur potentiel, en reconnaissant leur contribution et en œuvrant en faveur de l'égalité des sexes.

La formation a été mentionnée comme étant l'un des moyens permettant de soutenir les femmes touchées par la crise et de contribuer à une reprise durable.

Plusieurs Présidentes de parlement ont fait référence à la nature systémique de la crise mondiale, ainsi qu'au rôle joué par les systèmes financier et réglementaire. Toutefois, la marginalisation économique des femmes a elle aussi été systémique et nous devons remédier à cette situation.

Le message fondamental de notre discussion a été que l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes constituent des éléments clés de nos efforts de lutte contre la crise.

### **L'avenir après la cinquième Réunion des Présidentes de parlement :**

**Ne soyons pas timorées :** en tant que Présidentes de parlement, parlementaires et femmes, nous devons être à la pointe des efforts visant à permettre aux femmes de s'émanciper. Nous devons faire preuve de volonté politique et impliquer davantage notre institution dans cette lutte.

Nous devons faire des deux sujets de notre réunion nos priorités absolues. Comme un certain nombre d'entre vous l'ont dit, cette discussion doit sortir de nos rangs et être abordée dans des enceintes plus vastes. Nous invitons la **troisième Conférence des Présidents de parlement**, qui se tiendra en 2010, à envisager de se charger du suivi de la conférence de cette année et à faire en sorte que la violence à l'égard des femmes demeure à l'ordre du jour.

Célébrons également, au sein de notre parlement la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui a lieu le 25 novembre, et parlons des progrès réalisés.

Il faut que les parlementaires encouragent la mise en œuvre de mesures positives. L'expérience du Rwanda et de la Norvège, qui nous a été relatée, nous offre un exemple très éclairant de mesures en faveur de la cause des femmes ayant été couronnées de succès.

Nous devons aussi tourner notre attention vers l'Union interparlementaire elle-même, afin de la soutenir dans ses efforts de promotion de l'égalité des sexes et d'émancipation des femmes dans les parlements, mais aussi pour faire évoluer la situation à l'intérieur de l'Organisation. Dans ce contexte, nous demandons à ce qu'une attention toute particulière soit consacrée à l'équilibre des sexes lors de la sélection des orateurs invités pour la Conférence des Présidents de parlement de l'année prochaine.

De façon générale, la réunion a prouvé que la tenue de **réunions distinctes réservées aux Présidentes de parlement est productive, utile et motivante !** Nous recommandons le maintien de ce type de réunion et prions l'UIP d'organiser une autre réunion des Présidentes de parlement l'année prochaine, si possible avant la Conférence plus générale des Présidents de parlement.